

Ruhengeri, le 6 décembre 1943

n° 32/ C.A.P.



Monsieur le Résident,

Objet: Bénéfices réalisés par Régies Ricin et Cire.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en 1943 le Territoire de Ruhengeri, a produit 93.358 kilos de ricin, qui furent vendus pour la somme de 132.371,40 frs.

Sur cette somme 109.846,80 frs furent payés aux indigènes et il fut réalisé un bénéfice de 22.524,60 frs, qui fut versé aux Caisses de Provinces.

Cire

Quant à la Régie ~~KIKIKI~~, elle a produit environ 2.500 k. (les rentrées de décembre ne sont pas terminées) et elle a réalisé un bénéfice de 10.000 frs, qui fut versé aux Caisses de Provinces.

Bien que vos instructions prévoient qu'il faut limiter au minimum le bénéfice à réaliser par les Régies, ces organismes étant créés pour le bénéfice des indigènes et non pour faire des bénéfices, il n'est pas toujours possible de limiter ces bénéfices, vu la surenchère pratiquée par les Commerçants pour l'achat des produits.

C'est ainsi, qu'en juillet dernier, un avis du service des affaires économiques d'Usumbura, annonçait que la cire se vendait à 16,50 frs le kilo à Usa, or ce même mois, la cire fut vendue à Ruhengeri à 27 frs le kilo., d'où un bénéfice beaucoup plus considérable qu'il n'était nécessaire pour assurer une marche de sécurité.

A titre d'information, voici les prix obtenus en 1943

Janvier	22 frs le kilo
Avril	26 frs le kilo
Juin	25 frs le kilo
Juillet	27 frs le kilo
Aout	19 frs le kilo
octobre	23 frs le kilo
Novembre	23 frs le kilo

L'Administrateur Territorial VAUTHIER

à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI